

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 31 janvier à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 25 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie du Pré, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions :

Présents : Alexandra BUTEL, Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Marie-Jo CAYOL, Jérémy SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS

Excusés/pouvoirs : Stéphane PATRAS (pouvoir donné à A. BUTEL), Cécile LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jacqueline PUGET

Objet : Stations d'épuration – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – complément budgétaire

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la commande publique (modifié par le décret n°2019-1344 du 12/12/2019) stipulant que « l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes pour les lots dont le montant est inférieur à 40 000 euros hors taxes et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R.2123-1 » ;

Considérant la délibération n°2022-181 du 29 novembre 2022 se prononçant sur la recherche d'un assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner la commune dans le cadre du contrat de concession pour l'exploitation des STEP du Dévoluy ;

Considérant le courrier de M. le Secrétaire général, Cédric VERLINE, par délégation de M. Le Préfet, reçu en Mairie le 16 janvier 2023 ;

Considérant que ledit courrier a fait état d'un manque de précision dans la délibération susmentionnée en ce qui concerne le montant prévisionnel du futur marché évoqué ;

Considérant que la nature du marché envisagé sera d'un montant inférieur à 40 000€ HT, entrant ainsi dans le cadre des marchés à procédure adaptée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DIT** que le montant prévisionnel du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du type d'exploitation des STEP du Dévoluy sera de moins de 40 000€ HT.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 07-02-2023
Publié le : 07-02-2023
Affiché le : 07-02-2023